

- Délibération certifiée exécutoire

- Par sa présentation en Préfecture le

- Par sa publication sur le site internet le

11 OCT. 2024

11 OCT. 2024

Feuillet

N°



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU MARDI 8 OCTOBRE 2024

Le mardi 8 octobre 2024 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le mercredi 2 octobre 2024, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
59	2	8	9

Présents : M. MOURLEVAT, M. PERRAUD, M. EMIN, M. THOMASSET, M. CRACCHIOLO, Mme ESCODA, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, M. ANCIAN (suppléant de Mme BERGER), M. AUBOEUF, M. BENOIT, Mme BEY, M. BERGEOT, M. BOURGEAIS, M. BROCHARD, M. BUQUET, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, Mme DOMINGUEZ, M. DONZEL, M. DRUET, Mme DUBARE, M. DUCRET, M. DUFOUR, M. DUPARCHY, M. DUPONT Jean-François, Mme EMIN, Mme FLORE, M. FOUILLAND, M. GERVASONI, M. GIROD, M. GUENRO, Mme GUIGNOT, M. GUILLET, M. GUINET, M. ISSARTEL, M. JUILLARD, M. KAYGISIZ, M. LENSEL, Mme LEVILLAIN, M. MARTINAND, M. MARTINEZ, M. MATHIEU, M. MOINE, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, Mme PITTI, M. RAVOT, M. TORRION, M. TOURNIER-BILLON, M. VAILLOUD.

Excusés : M. HARMEL, M. ARMETTA.

Absents : M. AKHLAFA, M. de LEMPS, M. DUPONT Noël, Mme MANDUCHER, M. MILLET, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, Mme REGLAIN.

Pouvoirs : Mme COMUZZI (pouvoir à M. TURC), Mme ANTUNES (pouvoir à Mme PITTI), Mme BERTRAND (pouvoir à M. DUFOUR), M. BRITEL (pouvoir à Mme DUBARE), Mme COLLET (pouvoir à Mme LEVILLAIN), M. DEGUERRY (pouvoir à M. EMIN), Mme LIEVIN (pouvoir à Mme DOMINGUEZ), Mme SERRE (pouvoir à M. THOMASSET), Mme VOLAN (pouvoir à Mme BEY).

=====
Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, Mme Dominique BEY, Secrétaire de séance.

Convention pluriannuelle de suivi du programme de travaux de mise en conformité de l'assainissement et d'adaptation de l'urbanisation à ce programme – Autorisation de signature par le Président

Rapporteur : M. MOURLEVAT

Haut Bugey Agglomération (HBA) détient la compétence Assainissement depuis le 1^{er} janvier 2019 sur le territoire de la Communauté de Communes du Haut Bugey, et depuis le 1^{er} janvier 2019 sur le territoire de la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville.

Par courrier en date du 23 décembre 2022 adressé à tous les élus du Département, Madame la Préfète a rappelé la nécessaire adéquation entre l'assainissement et les projets d'urbanisation en annonçant le renforcement du contrôle de légalité des documents et des autorisations d'urbanisme.

En juin 2023, Madame la Sous-Préfète de Nantua a officiellement saisi le Président de Haut-Bugey Agglomération de la situation de non-conformité des équipements d'assainissement sur le territoire et notamment du cas de l'ex commune de Hauteville-Lompnes aujourd'hui en contentieux européen.

Afin d'éviter le blocage de la totalité des permis de construire sur la plupart des communes, l'Etat a proposé de travailler sur une convention d'adaptation de l'urbanisation au rythme de réalisation effective des travaux de mise en conformité des équipements prévus dans le Programme Pluriannuel des Investissements (PPI).

Cette convention a donné lieu à de multiples échanges avec les services de l'Etat puis a été présenté aux communes concernées.

La dernière version qui fait l'objet de la présente délibération permet aux communes du territoire de poursuivre leur développement selon des échéances et des rythmes fixés dans le PPI.

Le Conseil d'agglomération,

Par 63 voix pour, et 5 voix contre de M. MOREL, M. BENOIT, M. DRUET, M. MARTINAND, et M. BORGEOU,

- **APPROUVE** la présente convention.

- **AUTORISE** le Président à la signer.

Fait à Oyonnax, le 9 octobre 2024.

Le Président,



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Convention pluriannuelle de suivi du programme de travaux de mise en

Objet de l'acte : conformité de l'assainissement et d'adaptation de l'urbanisation à ce programme - Autorisation de signature par le Président.

.....

Date de décision: 08/10/2024

Date de réception de l'accusé 11/10/2024

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 081024_2024140

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20241008-081024_2024140-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 2 .2

Urbanisme

Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 30-Conv-assainissement-urbanisation.pdf (99_DE-001-200042935-20241008-081024_2024140-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : POINT N°30.pdf (73_CO-001-200042935-20241008-081024_2024140-DE-1-1_2.pdf)

convention pluriannuelle - Assainissement et urbanisation